



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – MATO-2023-19 / 10-2023-248**

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

**Objet : Désignation du secrétariat de séance**

**Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitres 1<sup>er</sup> et 2,  
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation, adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup>  
arrondissement, à chaque conseiller.ère le mercredi 22 novembre 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

**Article unique** : M. Raphaël BONNIER, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité  
des membres présents

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Cécilia MELON

DÉLIBÉRATION – MA10-2023-20 / 10-2023-249

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 octobre 2023.**

**Le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement,**

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitres 1<sup>er</sup> et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 22 novembre 2023 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

**Article unique :** Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION - 10-2023-250**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DTEC 23**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DTEC/2023/23**, proposant d'autoriser l'adoption du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DTEC/2023/23**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-251**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 99**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/99**, demandant d'approuver le principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint Martin à Paris Centre (3<sup>e</sup>), la transformation du parc de stationnement Passage des Récollets (Paris 10<sup>e</sup>) en Vélostation, et l'exploitation de l'ensemble, de l'autoriser à lancer la consultation, d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/99**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-252**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 118**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/118-6**, demandant l'autorisation de signer, avec la société INDIGO Infra, l'avenant n°2 à la convention de concession du parc de stationnement EURONORD LARIBOISIÈRE à Paris 10<sup>e</sup> qui a pour objet de définir les modalités de financement de la zone de stationnement vélos fermée sécurisée et de préciser ses conditions de réalisation et d'exploitation ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/118-7**, demandant l'autorisation de signer, avec la société INDIGO Infra, l'avenant n°3 à la convention de concession du parc de stationnement MAGENTA GARE DE L'EST à Paris 10<sup>e</sup> qui a pour objet de définir les modalités de financement de la zone de stationnement vélos fermée sécurisée et de préciser ses conditions de réalisation et d'exploitation ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris  
n° DVD/2023/118**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-253**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 120**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DVD/2023/120**, demandant d'approuver le plan d'action concernant le Plan Piéton 2023-2030 et de l'autoriser à prendre toutes décisions pour sa mise en œuvre ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/120**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-254**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 185**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/185**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service à réaliser par Erigere au 10 Avenue de Verdun (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/185**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

*Melon*  
Cécilia MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-255**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 197**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/197, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par ELOGIE-SIEMP au 15-17 cour des Petites Écuries (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/197**

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-256**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 210**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/210**, propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction de 10 logements sociaux PLS à réaliser par ELOGIE-SIEMP au 9 rue Tesson (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/210**

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-310**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 310**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/310, propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux PLAI à réaliser par la RIVP au 191 rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancy.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/310**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-258**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 343**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/343**, propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (12 PLA I - 6 PLUS - 5 PLS) à réaliser par Paris Habitat au 144, boulevard de Magenta (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/343**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-259**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 362**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/362-1, propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA I – 6 PLUS - 5 PLS) à réaliser par ELOGIE-SIEMP au 3 rue Martel (10<sup>e</sup>) ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/362-2, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par ELOGIE-SIEMP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA I - 6 PLUS - 5 PLS) à réaliser au 3 rue Martel (10<sup>e</sup>) ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/362-3, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLS à contracter par ELOGIE-SIEMP en vue du financement d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA I - 6 PLUS - 5 PLS) à réaliser au 3 rue Martel (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/362**

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-260**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 439**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/439**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de travaux visant à créer des îlots de fraîcheur par Paris Habitat au 7-9, rue Sambre et Meuse & 19-21, avenue Claude Vellefaux (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/439**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

COMMUNICATION – 10-2023-261

**Budget primitif 2024 - Communication sur les opérations d'investissement du 10<sup>e</sup> arrondissement**

La programmation des travaux relatifs aux équipements de proximité et à l'espace public (voirie et espaces verts) constitue des dépenses d'investissement qui se répartissent entre deux enveloppes budgétaires :

- **Les investissements d'intérêt local (IIL)**, qui concernent l'entretien courant des équipements de proximité, des espaces verts et de la voirie secondaire ;
- **Les investissements localisés (IL)**, qui concernent les opérations de plus grande envergure, relatives notamment au clos et au couvert (de type ravalement, mise en accessibilité, installation thermique...), à la voirie principale ou à l'éclairage public ; ils concernent également les opérations structurantes comme la création d'équipements.

I. **Les investissements d'Intérêt Local (IIL)**

La délibération 2009-DDATC-112 - « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » - dispose que la/le Maire d'arrondissement se voit allouer deux enveloppes de crédits, l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public, au sein desquelles il/elle détermine les opérations devant être financées au titre du budget primitif.

Le calcul du montant de ces deux enveloppes est fondé sur des éléments quantitatifs (nombre et type d'équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité) croisés avec un critère d'usage (fréquentation) et un critère de vétusté évalués par les directions gestionnaires.

L'établissement de la liste des opérations à financer est le fruit d'un travail d'échanges entre la mairie d'arrondissement et les directions gestionnaires. Les choix effectués s'appuient sur la connaissance fine des équipements dont disposent les services de la Ville, lesquels élaborent en amont un état des lieux hiérarchisé des besoins, ainsi que sur les comptes rendus des visites d'architecture effectuées annuellement dans tous les équipements en présence du/de la responsable d'établissement, des directions gestionnaires et de la mairie d'arrondissement. Les préconisations de travaux issues des visites de la commission de sécurité de la Préfecture et des bureaux de contrôle sont prioritairement prises en compte dès lors qu'elles concernent la sécurité.

Au titre des IIL, la mairie du 10<sup>e</sup> disposera en 2024 d'une enveloppe globale de 3,196 M€, dont 809,5 K€ au titre de l'enveloppe « espace public » et 2,386 M€ pour l'enveloppe « équipements de proximité ».

1. **Au sein de l'enveloppe « équipements de proximité », une augmentation significative des enveloppes allouées aux équipements scolaires et de la petite enfance est proposée, avec un effort accru en faveur des quartiers populaires.**

Les équipements sportifs (en dehors des piscines qui n'entrent pas dans le cadre de cette enveloppe) et culturels de l'arrondissement ont bénéficié d'un entretien soutenu et d'investissements récents. Un fléchage plus important des opérations est donc proposé sur les écoles et les crèches.



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-261

Ainsi, l'enveloppe proposée pour les écoles est en hausse de près de 5% par rapport au Budget Primitif (BP) 2023. Au sein de la programmation, la part investie allouée aux quartiers populaires est en progression : elle constitue 38% des travaux fléchés, contre 27% en 2023. La progression de l'enveloppe s'explique notamment par l'intégration de nouvelles opérations de rénovation des sanitaires des écoles (total de 6 opérations) qui constituent un enjeu d'hygiène et de santé publique. L'enveloppe de 1,38 M€ est ventilée ainsi : 430K€ sont alloués au confort des usagers, 400K€ à l'embellissement des locaux, 300K€ à l'application du Plan Climat et 100K€ à l'amélioration des conditions de travail des agents.

L'enveloppe allouée aux crèches est en forte hausse par rapport à celle votée au BP 2023 (enveloppe de 297K€, +13%) et fléchée à hauteur de 53% sur les équipements des quartiers populaires. L'enveloppe atteint 336K€ dont 180K€ alloués au confort des usagers et 46K€ à l'application du Plan Climat de la Ville de Paris.

L'enveloppe allouée aux équipements sportifs de l'arrondissement, s'élève à 355K€ dont 42% fléchés sur les quartiers populaires. L'enveloppe est répartie ainsi : 120K€ fléchés sur l'embellissement, 150K€ sur l'entretien, 70K€ alloués au confort des usagers et 15K€ sur l'application du Plan Climat. À noter qu'en 2023, la mobilisation de reliquats non consommés sur les exercices budgétaires précédents, à hauteur de 283K€, permet la mise en place d'un barreaudage et l'installation d'un nouveau portail sous porche sur le TEP Verdun.

L'enveloppe allouée aux équipements culturels est en légère hausse par rapport à celle votée au BP 2023 (enveloppe de 80K€). L'unique opération inscrite concerne la façade la plus exposée au soleil de la médiathèque Françoise Sagan (installation de stores).

L'enveloppe dédiée au bâtiment de la Mairie atteint 220K€, permettant de poursuivre la mise en œuvre par étapes du schéma fonctionnel d'aménagement des locaux pour répondre aux préconisations des représentants du CHSCT, de l'audit externe QualiParis en 2022 et de l'inspection de la Mission d'inspection, d'hygiène et de sécurité, afin d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des personnels.

### **2. Au sein de l'enveloppe « espace public », les propositions en montant concernant les espaces verts et le patrimoine de voirie sont identiques au BP 2023 voté**

Un maintien de l'enveloppe allouée aux espaces verts, d'un montant de 260K€, est proposé pour améliorer le cadre d'accueil du public au sein des jardins et squares de l'arrondissement. Pour mémoire, au BP 2023, un doublement de l'enveloppe des espaces verts avait été acté.

À l'approche des JOP 2024 et pour encourager la pratique sportive, une enveloppe de 45K€ avait été initialement allouée à la rénovation du terrain multisport du Jardin Villemin-Mahsa Jina Amini. L'opération ayant été prise en charge sur les crédits de la Délégation générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DGJOP) de la Ville de Paris et finalisée à l'été 2023, il est proposé de redéployer l'enveloppe sur le financement de la rénovation du terrain de boules du Jardin Villemin-Mahsa Jina Amini.

Plusieurs opérations au sein du Square des Récollets, d'un montant total de 135K€ seront effectuées en 2024. Il s'agit de la rénovation de l'aire des jeux, des sols et des allées.

Dans le cadre de l'application du Plan Canicule de la Ville de Paris, l'installation de brumisateurs au sein des espaces verts de l'arrondissement sera poursuivie (actuellement,

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**COMMUNICATION – 10-2023-261**

4 jardins et squares sont équipés). En 2024, la mise en place d'un brumisateurs au sein du Square Yilmaz Güney est proposé pour un montant de 80K€.

Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine de voirie de l'arrondissement, les crédits du 10<sup>e</sup> sont intégralement fléchés vers des opérations de rénovation des chaussées, pour un montant total de 549,5K€. De nouvelles opérations ont ainsi été priorisées par la Direction de la voirie et des déplacements sur l'année 2024. Elles concernent la chaussée du passage des Récollets (199,5K€), la chaussée Beaurepaire (210K€) et celle de la Cité d'Hauteville (140K€).

**II. Les investissements localisés (IL)**

Ces opérations peuvent être regroupées en 2 catégories :

- les opérations relevant des Autorisations de Programme de projet (AP de type 1) ;
- les opérations d'investissements localisés relevant de l'entretien des équipements de proximité (AP de type 2), soit effectuées sur des équipements inscrits à l'inventaire, mais explicitement écartées du champ des IIL dans la délibération 2009 DDATC 112 (installations thermiques, accessibilité...), soit portant sur la voirie principale de chaque arrondissement

**1. Les projets**

L'enveloppe relative aux projets atteint 8,046M€ (pour mémoire, enveloppe de 1,652M€ au BP 2023). Elle résulte de la présentation du plan d'accélération des investissements de la mandature.

Près de 2M€ viennent compléter l'enveloppe de 10M€ inscrite au BP 2022 au titre du projet de rénovation de la piscine Château-Landon. Pour mémoire, le coût total de cette rénovation devrait atteindre 14M€ en intégrant une prise en charge de 2M€ sur les crédits propres de la Direction de la jeunesse et des sports. La rénovation de la piscine Château-Landon se matérialisera par sa mise en accessibilité (création d'une zone public PMR), l'amélioration de la sécurité incendie, la rénovation de l'accueil, la mise aux normes de locaux en matière environnementale (isolation thermique, installation de luminaires LED et réfection de la toiture). La livraison est à ce stade prévue à l'automne 2025.

Le bassin école de la Grange-aux-Belles fera également l'objet d'une restructuration complète incluant sa mise en accessibilité et sa mise aux normes environnementales pour un montant de 5M€.

En 2024, une enveloppe de 800K€ est proposée pour l'aménagement d'une bagagerie solidaire au sein des locaux actuels de la MVAC (quai de Valmy) après son déménagement dans ses nouveaux locaux au sein de l'ancienne caserne Château-Landon.

Sur les crédits de la DASCO, une enveloppe de 1,1M€ sera allouée à la rénovation intégrale des cuisines (murs, sols et éclairage) des écoles Eugène Varlin (600K€) et Vicq d'Azir (500K€).



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

## COMMUNICATION – 10-2023-261

### 2. Les crédits d'entretien

Au titre du BP 2024, l'enveloppe globale atteint 4,655 M€ (contre 4,5 M€ au BP 2023 voté), dont 3,530M€ en faveur de l'espace public et 1,1125M€ pour les équipements de proximité.

S'agissant des crèches, l'enveloppe atteint 50K€ dans le cadre du BP 2024, au titre du financement d'études sur l'origine des infiltrations de la crèche Récollets. Actuellement, deux sections de la crèche collective Récollets sont fermées en raison des infiltrations en façade, sur laquelle une bâche a été posée en 2022. Pour mémoire, la Ville de Paris ne pouvait pas intervenir sur l'enveloppe extérieure de la crèche durant le contentieux qui l'opposait à l'architecte, sur lequel la Ville de Paris a obtenu gain de cause en mars 2023.

L'enveloppe allouée aux équipements sportifs atteint 275K€ : 265K€ sont fléchés sur des travaux de sécurité (mise à niveau des dispositifs de lutte contre les incendies et mise en conformité d'installation électrique) et 10K€ pour le confort des usagers (amélioration de la ventilation des locaux du centre d'animation de la Grange-aux-Belles).

L'enveloppe allouée pour les opérations sur l'espace public du 10<sup>e</sup> atteint 3,530 M€. La rénovation de la chaussée du boulevard de Magenta entre la rue la Fayette et le boulevard de la Chapelle, pour un montant de 750K€, permettra de finaliser la rénovation de ce boulevard amorcée en 2021. À noter que cette opération sera réalisée avec un traitement acoustique permettant d'améliorer le confort des habitants du boulevard particulièrement sollicité.

Dans une logique de coordination des interventions de chantier sur l'avenue Parmentier, une enveloppe de 250K€ sera allouée à la rénovation des trottoirs, qui interviendrait ainsi dans la même temporalité que l'aménagement des pistes cyclables définitives sur l'avenue prévue par le Plan Vélo de la Ville de Paris.

Une enveloppe de 30K€ est également allouée pour l'entretien régulier de la Place de la République.

Enfin, la démarche participative « Embellir votre quartier » (EVQ), initiée par la Ville de Paris, a été mise en place pour améliorer la gestion des aménagements dans l'espace public (végétalisation, piétonisation, encouragement des mobilités douces, apaisement des circulation). Elle vise à regrouper l'ensemble des interventions dans un même quartier sur une période de travaux resserrée, sur le fondement d'une stratégie échelonnée en plusieurs étapes (diagnostic, concertations, planification). Le premier quartier concerné par la démarche « Embellir votre quartier » dans le 10<sup>e</sup> est le quartier Saint Vincent de Paul/Paradis, qui est actuellement en phase de travaux. Au titre du budget primitif 2024, une enveloppe de 2,5M€ sera allouée aux crédits « Embellir votre quartier », correspondant au complément d'enveloppe des opérations pour la deuxième phase d'EVQ dans le 10<sup>e</sup>, qui concerne le quartier Louis Blanc/Verdun. Pour rappel, le montant pluriannuel dédié à chaque quartier est fixé à 5,5 M€ et à 7M€ dans les quartiers populaires.

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

COMMUNICATION – 10-2023-261

IIL ET IL 2024 10e ARRONDISSEMENT						
DAC	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IIL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1
	Bibliothèque	Médiathèque F. SAGAN	Rénovation des stores extérieurs	95 000,00 €		
TOTAL DAC				95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
DASCO	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IIL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1
	EE	10 rue Eugène Varlin	Aménagement de la salle des agents et de la buanderie	100 000,00 €		
	EE	17 rue de Marseille	Réfection des sanitaires de la cour	100 000,00 €		
	EE	19 rue des Récollets	Réfection des sanitaires de la seconde cour	100 000,00 €		
	EE	200 rue Saint-Maur	Réfection du préau	130 000,00 €		
	EE	33 rue Claude Vellefaux	Modernisation du réfectoire	150 000,00 €		
	EE	49 bis rue Louis Blanc	Rénovation des menuiseries extérieures	150 000,00 €		
	EM	28 rue des Ecluses St-Martin	Rénovation des sanitaires (RDC ET R+1)	120 000,00 €		
	EM	39 rue de l'Aqueduc	Rénovation des 3 blocs sanitaires	75 000,00 €		
	EP	15 rue de Lancry	Création de toilettes pour adultes	35 000,00 €		
	EP	15 rue de Lancry	Étanchéité des toitures terrasses	300 000,00 €		
		Ecoles 10 <sup>e</sup>	Réserve (opérations embellissement)	120 000,00 €		
		Cuisine Varlin	Restructuration			600 000,00 €
		Cuisine Vicq d'Azir	Restructuration			500 000,00 €
	TOTAL DASCO				1 380 000,00 €	0,00 €
DDCT	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IIL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1
	Mairie	72 rue du Fbg Saint-Martin	Travaux d'aménagement du schéma fonctionnel	220 000,00 €		
	MVAC	206 quai de Valmy	Accueil solidarité (bagagerie)		800 000,00 €	
TOTAL DDCT				220 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
DFPE	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IIL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1
	CC	10-12 rue des Récollets	Rénovation des canalisations (section Lavande)	50 000,00 €		
	CC	64 bis et 66 bis av. Claude Vellefaux	Reprise des extérieurs au niveau des sols, des murs, des bois et des stores	180 000,00 €		
	HG	55 rue Aqueduc	Rénovation des plans de change et travaux de peinture du bloc sanitaire	60 000,00 €		
	CC	Toutes crèches	Dispositifs d'ombrage	46 000,00 €		
	CC	10-12 rue des Récollets	Etudes des infiltrations		50 000,00 €	
TOTAL DFPE				336 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
DJS	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IIL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1
	CPA	Château Landon	Acoustique des 2 salles de musique	70 000,00 €		
	CS	Jemmapes	Travaux de rénovation et d'étanchéité de la cour intérieure et de la terrasse	150 000,00 €		
	CS	Verdier	Remplacement du carrelage des douches (dojo et gymnase) et travaux sur la circulation (escalier et gymnase)	120 000,00 €		
		Château Landon	Rénovation de la ventilation et du chauffage (études et diagnostic)	15 000,00 €		
	CPA	Granges aux Belles	Rendre coupe-feu le local de rangement du couloir		15 000,00 €	
	CPA	Granges aux Belles	Amélioration de la ventilation des locaux		10 000,00 €	
	CS	Jemmapes	Mise en conformité électrique		150 000,00 €	
	CS	Parmentier	Réfection du Système Sécurité Incendie (SSI)		80 000,00 €	
	Gymnase	Grange aux Belles	Création de 2 EAS dans les vestiaires		20 000,00 €	
	Bassin Ecole	Grange aux Belles	Rénovation complète			5 000 000,00 €
	Piscine	Château Landon	Rénovation			1 946 560,00 €
TOTAL DJS				355 000,00 €	275 000,00 €	6 946 560,00 €
DSP		Bonne Nouvelle	Plan crack - espace repos			200 000,00 €
	TOTAL DSP				0,00 €	0,00 €
TOTAL				2 386 000,00 €	1 125 000,00 €	8 246 560,00 €

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

COMMUNICATION – 10-2023-261

E S P A C E  P U B L I C	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1	
	DEVE		Square des Récollets	Rénovation des aires de jeux	135 000,00 €		
			Jardin Villemin	Rénovation du multisport	45 000,00 €		
			Square Güney	Mise en place de brumisateurs	80 000,00 €		
		TOTAL DEVE			260 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TRAVAUX PROPOSES A LA PROGRAMMATION 2024			IL 2024	IL 2024 Type 2	IL 2024 Type 1	
	DVD		Passage des Récollets	du n° 1 au 12 : réfection de la chaussée	139 500,00 €		
			Passage des Récollets	du n° 12 au 23 : réfection de la chaussée	60 000,00 €		
			Rue Beaurepaire	du quai de Valmy à Y. Toudic : réfection de la chaussée	210 000,00 €		
			Cité Hauteville	du n° 1 au 10 : réfection de la chaussée	140 000,00 €		
			Avenue Parmentier	GR chaussée Vellefaux/rue du Fg du Temple		250 000,00 €	
			Boulevard de Magenta	Chaussée (de La Fayette à bld de la Chapelle)		750 000,00 €	
			Place de la République	Trottoirs		30 000,00 €	
		TOTAL DVD			549 500,00 €	1 030 000,00 €	0,00 €
		Embeller votre quartier		2 500 000,00 €			
TOTAL EVQ			0,00 €	2 500 000,00 €	0,00 €		
TOTAL			809 500,00 €	3 530 000,00 €	0,00 €		

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-262**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 234**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAE/2023/234**, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants et des riverains de la rue Beaurepaire et des rues adjacentes (10<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/234**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-263**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 235**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/235, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants Lancry (10<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/235**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Célia MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-264

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 236**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/236, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de la rue du Château d'Eau (10<sup>e</sup>) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/236**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-265**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAE 237**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAE/2023/237**, proposant l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint- Martin à Paris 10<sup>e</sup> pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023 ;

Monsieur David DELPLANQUE, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAE/2023/237**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-266**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 184**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/184**, portant approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/184**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-267**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 123**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/123**, proposant d'attribuer la dénomination Agnès Tirop au TEP Grange aux Belles, situé 17 rue Boy-Zelenski (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/123**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

*Julien*  
Cécilia MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-268**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 209**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/209-1**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction de 86 logements (30 PLA I (dont 4 PLAI Adaptés) - 30 PLUS - 26 PLS) à réaliser par IMMOBILIERE 3F au 178 rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup>) ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/209-2**, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par IMMOBILIERE 3F en vue du financement d'un programme de construction de 86 logements (30 PLA I (dont 4 PLAI Adaptés) - 30 PLUS - 26 PLS) à réaliser au 178 rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup>) ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/209-3**, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLS à contracter par IMMOBILIERE 3F en vue du financement d'un programme de construction de 86 logements sociaux (30 PLA I (dont 4 PLAI Adaptés) - 30 PLUS - 26 PLS) à réaliser au 178 rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/209**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-269**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 383**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/383-1**, proposant de résilier par anticipation ce bail emphytéotique et de conclure avec Elogie- Siemp un nouveau bail emphytéotique ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/383-2**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de conventionnement de 12 logements sociaux (3 PLA I - 2 PLUS - 7 PLS) à réaliser par Elogie-Siemp au sein de l'immeuble situé 9-11 et 11 bis passage Hebrard (10<sup>e</sup>) ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/383-3**, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLAI-PLUS à contracter par Elogie-Siemp en vue du financement d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux (3 PLA I - 2 PLUS - 7 PLS) à réaliser au sein de l'immeuble situé 9-11 et 11 bis passage Hebrard (10<sup>e</sup>) ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/383-4**, proposant d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de prêts PLS à contracter par Elogie-Siemp en vue du financement d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux (3 PLA I - 2 PLUS - 7 PLS) à réaliser au sein de l'immeuble situé 9-11 et 11 bis passage Hebrard (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/383**

Nombre de Votants : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-270**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU 159**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DU/2023/159**, proposant d'attribuer la dénomination "place Tony Dreyfus" à l'espace situé à l'intersection de la rue du Château d'Eau et de la rue Bouchardon à Paris (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/159**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-271**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU 160**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 .

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DU/2023/160**, proposant d'attribuer la dénomination " place Angélique du Coudray" à une partie de la rue Boy-Zelenski débouchant sur la rue des Écluses Saint-Martin, à Paris (10<sup>e</sup>) ;

Monsieur Étie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire d'arrondissement, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancy.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/160**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-272**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 125**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/125**, autorisant à conclure avec la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement l'avenant 2024 à la convention susvisée et propose pour l'année 2024 l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 354 500 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Monsieur **Éric ALGRAIN**, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/125**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-273**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 124**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/124, proposant de diversifier les usages des bâtiments publics ;

Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à la Participation citoyenne, au Débat public, à la Vie associative et au Budget Participatif. Référent du quartier Louis Blanc / Aqueduc.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/124**

Nombre de Volants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-274**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 165**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/165**, proposant l'attribution d'une subvention à 13 associations et la signature de conventions ;

Dont pour le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association ENFINE pour son action d'accompagnement des parents d'adolescents en prise avec des Troubles du Comportement Alimentaire sur Tout Paris (N° tiers PARIS ASSO : 19303, N° dossier : 2023\_10370).
- Une subvention de 7 600 euros est allouée à l'association J'imaginerais pour son action de répit et de loisirs adaptés pour des adolescents avec autisme domiciliés dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements (N° tiers PARIS ASSO : 84641, N° dossiers 2023\_10282).
- Une subvention de 7.000 euros est allouée à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale - (LFSM) pour son action d'accompagnement de pères concernés par la séparation et la rupture de relation parents-adolescents sur l'ensemble du territoire parisien (N° tiers PARIS ASSO : 18699, N° dossier : 2023\_10408).
- Une subvention de 7 616 euros est allouée à l'association Maison des adolescents Robert Debré pour son action d'accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien (N° tiers PARIS ASSO : 182274, N° dossier : 2023\_10346).
- Une subvention de 10 562 euros est allouée à l'association Quokk a, c'est + facile d'être parent d'ado ! pour ses trois actions d'accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien (N° tiers PARIS ASSO : 115602, N° dossiers 2023\_10401, 2023\_10402 et 2023\_10403).

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION - 10-2023-274**

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris  
n° DFPE/2023/165**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Cécilia MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-275**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 166**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/166, proposant l'attribution d'une subvention à deux associations et la signature de conventions ;

Madame Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/166**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION - 10-2023-276**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DVD 87**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/87, demandant l'autorisation de signer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) une convention relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement (FPS) ;

Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10<sup>e</sup>, déléguée à l'Aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux. Référente du quartier Saint-Vincent de Paul / Lariboisière.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DVD/2023/87**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-277**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 516**

**Le Conseil d'arrondissement,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/516**, proposant d'attribuer une subvention à l'association Biennale de l'image tangible ;

Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10<sup>e</sup> à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/516**

**Nombre de Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**DÉLIBÉRATION – 10-2023-**

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 108**

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/108**, soumettant à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), de subventions d'équipement (34 992 euros), et de subventions pour travaux (96 177 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10<sup>e</sup>, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/108**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**QUESTION ORALE Q10 2023 03 / 10-2023-279**

**Question orale à la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris sur les suites données  
aux deux vœux de Bertil FORT votés à l'unanimité depuis le début de cette  
mandature**

Madame la Maire,

Lors de la séance du 7 mars 2022, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris a voté à l'unanimité en faveur d'un vœu relatif aux communautés thérapeutiques pour les usagers de drogues. La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement devait :

- demander à la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, dans le cadre du renouvellement du Plan Crack, de lancer une étude afin d'identifier précisément les besoins de structures de type « communautés thérapeutiques » à Paris et en Île-de-France ;
- demander que les différentes parties prenantes au Plan Crack étudient la pertinence de la création ou du renforcement de communautés thérapeutiques existantes au bénéfice des usagers de drogue présents dans l'aire métropolitaine.

Lors de la séance du 23 mai 2023, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement a voté à l'unanimité en faveur d'un vœu relatif à la vente aux enchères publiques de 4 lots situés au 21 boulevard de la Chapelle. La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement devait :

- étudier avec la Ville de Paris et les acteurs potentiellement intéressés (SEMAEST, bailleurs etc.) la possibilité d'acquérir ces lots ;
- et, si l'acquisition publique ne pouvait se faire, veiller, avec la Préfecture de Police, à ce que le prochain repreneur remette aux normes les différents lots et les réaffecte à leur destination d'origine, conformément au règlement de la copropriété.

**À ce jour, aucune suite ne semble avoir été donnée à ces vœux. Pouvez-vous confirmer que vous respecterez les décisions prises lors de ces votes par le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement ?**

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMAT0-2023-36 / 10-2023-280**

**Voeu des élu.e.s de la majorité municipale, relatif à l'héritage solidaire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**

Considérant que toutes les personnes en errance dans Paris (familles, personnes isolées ou primo-arrivantes, jeunes en recours de minorité) ont connu, ces derniers mois, une dégradation forte de leurs conditions de vie, déjà très difficiles ;

Considérant, dans ce contexte, qu'en moyenne plus de 1 000 personnes par jour qui appellent le 115, pour une prise en charge, reçoivent une réponse négative ;

Considérant que ces derniers mois le pic de 1400 demandes non pourvues a été atteint plusieurs fois ;

Considérant que cette situation dramatique, qui n'est pas propre à Paris mais frappe l'essentiel des grandes villes, a conduit plusieurs collectivités locales dont la ville de Paris, à engager le 10 octobre dernier, journée internationale de lutte contre le sans-abrisme, un recours gracieux afin que l'État assume ses obligations en matière de prise en charge des personnes à la rue et compense l'incidence financière de son inaction qui pèse sur les finances des collectivités contraintes de pallier aux défaillances de l'État ;

Considérant dans ce contexte, la décision du Gouvernement de refuser dans le débat parlementaire relatif au projet de loi de finances 2024, de maintenir les deux amendements transpartisans n°II-CF2268 et n°II-CF2267 à l'article 35 qui auraient permis la création de milliers de places d'hébergement supplémentaires ;

Considérant le refus de l'État de mettre en place un plan d'ampleur en faveur de l'hébergement d'urgence ;

Considérant que le 115, qui a déjà drastiquement revu ses règles de priorisation, indique ne pas pouvoir héberger chaque soir plus de 20% des familles dites « prioritaires » (femmes enceintes de 8 mois ou enfant de moins de 3 mois) qui en font la demande, critères inédits et d'une très grande gravité ;

Considérant la multiplication des signalements de familles avec enfants sans solution d'hébergement depuis la rentrée scolaire, avec 75 familles signalées aux services de la Ville de Paris ;



CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

VMA10-2023-36 / 10-2023-280

Considérant l'étude de l'UNICEF et du Samu social de Paris, en octobre 2022, montrant que les enfants sans abri et en hébergement d'urgence voient leur santé mentale affectée et qu'il est impossible pour eux de poursuivre un parcours scolaire dans des conditions acceptables ;

Considérant toutes les initiatives mises en place par la Ville de Paris pour tenter d'y faire face : financement de nuitées hôtelières exceptionnelles, opérations de mises à l'abri, mise à disposition d'agents de la Ville de Paris, mobilisation de gymnases, ouverture en urgence de locaux municipaux et d'écoles ;

Considérant que la Ville de Paris accompagne près de 2 000 personnes en familles, parmi lesquelles des femmes isolées enceintes et/ou avec des enfants de moins de trois ans, dans le cadre d'une prise en charge hôtelière ou d'une aide financière faute de places en hôtel ;

Considérant le fait que ces solutions d'extrême urgence ne peuvent être durables et soutenables pour les personnes accueillies, comme pour les collectivités ;

Considérant le fait que parallèlement à cette situation, l'année 2023 marque le retour des grands campements au nord-est parisien et concerne majoritairement des personnes primo-arrivantes ;

Considérant que malgré l'intensification des opérations de mises à l'abri menées avec l'État, le nombre de personnes et de campements recensés demeure en augmentation ;

Considérant le fait que l'efficacité de ces opérations reste limitée, une partie des personnes prises en charge revenant rapidement en situation de rue, en raison de propositions d'hébergements trop courtes ou inadaptées à leur situation ;

Considérant que cette situation est inacceptable aussi bien pour les personnes qui survivent dans ces campements dans des conditions d'insalubrité et de précarité indignes, que pour les riveraines et riverains qui font preuve d'une grande compréhension et de solidarité ;

Considérant le projet de loi asile et immigration qui, au lieu de porter un plan national d'accueil pour les primo-arrivants, continue, à rebours de nos engagements internationaux, de criminaliser et de retirer des droits fondamentaux aux personnes migrantes, dans la lignée des 20 textes de lois mises en œuvre à ce sujet depuis 40 ans ;





Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

*Melon*  
Céline MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-36 / 10-2023-280**

Considérant qu'il est probable que les flux migratoires se poursuivent dans les mois et années à venir, pour des raisons à la fois sociales, de conflits armés locaux, de tensions internationales ou de changement climatique ;

Considérant que la situation des familles à la rue et des personnes primo-arrivantes précitées coïncide avec celle rencontrée par les jeunes en recours de minorité, public qui n'a pas été pris en charge par les services de l'État pendant un an ;

Considérant que Paris est, avec la Seine-Saint-Denis, de très loin la première collectivité d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en France métropolitaine au titre de l'aide sociale à l'enfance et consacre chaque année plus de 80 millions d'euros à cet accueil ;

Considérant que pour l'année 2022, près de 8 000 jeunes ont été évalués par l'Accueil MNA parmi lesquels 34% ont été reconnus mineurs à la suite de l'évaluation et que plus de 10 000 jeunes auront été évalués en 2023, contre 1 500 en 2015 ;

Considérant que Paris assure l'hébergement des jeunes en cours d'évaluation de leur minorité avec plus de 600 places d'hébergement d'urgence ouvertes chaque soir, dispositif en forte tension du fait de l'augmentation du nombre de jeunes se présentant comme MNA à Paris comme sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que la Ville de Paris, bien avant la loi de protection de l'enfance du 7 février 2022, propose à tous les enfants mineurs qui lui sont confiés un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans et que 60% des 1 700 jeunes disposant d'un contrat jeune majeur sont des anciens MNA ;

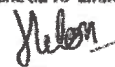
Considérant que les jeunes évalués non mineurs par un dispositif départemental ont tous la possibilité de formuler un recours devant le juge des enfants mais que celui-ci n'est pas suspensif de la décision du département ;

Considérant la durée, pouvant aller de 6 à 9 mois si ce n'est davantage, des recours que formulent les jeunes devant les juges des enfants ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris depuis plusieurs années pour développer des places d'hébergement pour les jeunes en recours et que la Ville de Paris a proposé, à plusieurs reprises, la mise à disposition de locaux dédiés à l'accueil de ce public comme ce fut le cas pour le centre d'hébergement Émile Zola (15<sup>ème</sup>) qui permet à ce jour l'accueil de 40 jeunes ;



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
CÉLIA MELON

**CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023**  
**10<sup>e</sup> arrondissement**

**VMA10-2023-36 / 10-2023-280**

Considérant la mise en place par l'État de dix dispositifs d'évaluation et d'orientation en régions (SAS) qui se révèlent inefficaces pour les jeunes en recours de minorité et pour les familles ;

Considérant la très forte mobilisation de la collectivité parisienne qui consacre chaque année 30 millions d'euros à la lutte contre l'exclusion et à l'accueil de personnes en exil et plus de 80 millions d'euros à l'évaluation, la prise en charge et l'accueil des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex-MNA ;

Considérant que la crise structurelle de l'hébergement d'urgence, que l'État laisse prospérer, et la juxtaposition des situations d'urgence crée une insoutenable concurrence tant entre les publics en situation de rue, entraînant de fait un tri au moyen de critères invraisemblables entre les personnes les plus vulnérables, qu'entre les usages lorsque, faute de solutions structurelles, des gymnases de la Ville de Paris sont mobilisés pour procéder à des mises à l'abri ;

Considérant qu'il en résulte une remise en cause du principe d'inconditionnalité de l'hébergement ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de poursuivre sa mobilisation et de saisir l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques pour contribuer à bâtir un héritage solidaire des jeux - ainsi que le Président de la République s'y est engagé lors du Conseil olympiques et paralympiques du 19 juillet - dans une logique d'équité territoriale s'agissant du territoire parisien ;

Considérant dans ce contexte la réorganisation de l'urgence sociale engagée dans le mouvement général de territorialisation visant à renforcer les marges d'actions des maires d'arrondissements notamment au moyen, au cas d'espèce, de cellules de veille sociale ;

Considérant la continuelle reconstitution du campement de Stalingrad boulevard de la Villette et ses 12 opérations de mise à l'abri depuis juillet 2022, l'apparition de nombreux « petits » campements et la multiplication des signalements de familles à la rue sur tout le territoire du 10<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la mobilisation quotidienne des agents de la Ville de Paris pour assurer le maintien de la sécurité et la salubrité sur ces sites et celle des associations qui assurent, pour le compte de la Ville, le suivi social des personnes à la rue ;

**CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement**

**VMA10-2023-36 / 10-2023-280**

Considérant la réquisition et de facto l'ouverture du gymnase Marie Paradis du 10 au 25 octobre 2023, pour l'hébergement de 90 personnes en famille, faisant suite à l'opération de mise à l'abri des 193 personnes en famille du parvis de l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2023 ;

Considérant les 70 personnes en famille, dont 37 enfants, dont 24 scolarisés dans les écoles et collèges du 10<sup>e</sup> arrondissement, signalées par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement car sans solution d'hébergement, depuis juin 2022 ;

Considérant les 25 personnes en famille, dont 14 enfants, dont 8 scolarisés dans les écoles et collèges du 10<sup>e</sup> arrondissement, sans solution d'hébergement à ce jour ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- Les Jeux Olympiques et Paralympiques soient l'occasion de laisser un héritage social et solidaire pour les plus démunis, et que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à Paris soit au cœur de l'héritage des Jeux Olympiques, notamment à travers une véritable politique nationale à la hauteur des besoins en matière d'hébergement d'urgence ;
- L'État assume ses compétences obligatoires au titre de la solidarité nationale en ouvrant dans les meilleurs délais des places d'hébergement d'urgence intercalaires ainsi que des centres d'hébergement pérennes en Ile-de-France pour tous les publics, y compris pour les jeunes ayant engagé un recours en reconnaissance de minorité devant le juge des enfants ;
- La Ville de Paris demande au gouvernement de mettre en place dans les meilleurs délais les modalités d'un premier accueil des personnes qui arrivent sur notre territoire à l'instar de la bulle humanitaire déployée en 2015, en assurant un hébergement d'urgence inconditionnel, une répartition sur le territoire national cohérente dès leur arrivée, et garantissant l'accès aux droits fondamentaux prévus par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés ;



Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

*J. Melon*  
Cécilia MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-36 / 10-2023-280**

- La Ville de Paris propose à l'État un comité de pilotage mensuel pour évaluer l'atteinte des objectifs susmentionnés ;
- La Ville de Paris continue d'identifier, suivant toutes les possibilités qu'offre son patrimoine mais également en dehors, des sites propices à l'hébergement des publics qui relevant de sa compétence obligatoire ;
- La Ville de Paris poursuit sa territorialisation de ses politiques de prise en charge de l'urgence sociale et présente au Conseil de Paris les moyens humains et budgétaire dévolus à cette orientation.

Sur proposition des élu.e.s de la majorité.

**Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-36**

**Nombre de Votants : 21**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Ne prend pas part au vote : 0**

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

**VMA10-2023-37 / 10-2023-281**

**Vœu déposé par Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Ulf CLERWALL et David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les écologistes pour Paris 10<sup>e</sup>, relatif à la reconnaissance faciale.**

Considérant les débats lors de la présentation du vœu relatif à la vidéosurveillance automatisée du 7 mars 2023 ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà signifié son refus de la reconnaissance faciale ;

Considérant que la police nationale utiliserait illégalement la reconnaissance faciale depuis 2015 selon le site d'investigation Disclose ;

Considérant que ces allégations sont suffisamment étayées pour que la CNIL, instance relativement prudente, engage une procédure ;

Considérant que la Ville de Paris participe à l'effort financier important pour le développement du réseau de caméras, et que celui-ci n'a fait à ce jour l'objet d'aucune évaluation ;

L'État organise une conférence du consensus sur l'usage démocratique des outils algorithmiques et d'intelligence artificielle dans les services publics.

Sur proposition de Thomas Watanabe-Vermorel, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall et David Delplanque, élu.e-s du groupe Les écologistes pour Paris 10<sup>e</sup>, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

Le préfet de Police présente des explications aux élu.e-s de la Ville de Paris sur l'usage et les limitations du logiciel qui permet la reconnaissance faciale par ses services à Paris ;

Le préfet de Police organise en 2024 une évaluation des impacts de la vidéosurveillance à Paris, menée avec toutes les garanties d'indépendance.

**Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VMA10-2023-37**

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le vœu est amendé





Pour copie conforme  
La directrice générale des services  
de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement

  
Céline MELON

CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement

VMA10-2023-38 / 10-2023-282

**Vœu déposé par les élu.e.s PCF, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, relatif à la défense du service public postal dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.**

Considérant l'engagement répété de la majorité municipale de défendre le service public ;  
Considérant que 56 bureaux de poste ont déjà fermé à Paris depuis 2014 ;

Considérant que plusieurs bureaux de poste ont d'ores-et-déjà été fermés dans le 10<sup>e</sup> : celui de la Gare du Nord, celui de la rue René Boulanger, celui de la place de la République...

Considérant que si le bureau de Poste de la Gare de l'Est est toujours ouvert, c'est uniquement parce qu'il accueille le bureau de poste de Satragne le temps des travaux dans l'immeuble permettant de créer 70 logements ;

Considérant qu'il y a aujourd'hui à Paris 134 bureaux de poste ;

Considérant les annonces du nouveau directeur général de la Poste déclarant que l'ambition de la Poste est de passer à Paris à 108 points de contacts ;

Considérant qu'il y a désormais 61 relais-poste ;

Considérant ainsi qu'il ne resterait que 47 bureaux de poste à terme à Paris ;

Considérant le besoin de relocaliser le bureau de poste Bonne Nouvelle avec le démarrage des travaux dans l'immeuble ;

Considérant les bruits insistants qui courent sur la volonté de la Poste de fermer le bureau de poste Louis Blanc ;

Considérant que les horaires d'ouverture de ce bureau de poste n'ont cessé d'être réduit ces dernières années, ouvrant aujourd'hui qu'à 10h (au lieu de 8h auparavant) ;

Considérant que le bureau de poste Louis Blanc est le seul qui reste au nord de l'arrondissement après la fermeture du bureau de poste de la Gare du Nord ;



**CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2023  
10<sup>e</sup> arrondissement**

**VMA10-2023-38 / 10-2023-282**

Considérant l'attachement des habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement à leur service public postal, démontré par les milliers de signatures recueillies par le collectif poste lancé par les communistes du 10<sup>e</sup>ème et la CGT Poste.

Sur proposition d'Elie Jousselein, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, le conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire du 10<sup>e</sup> interpelle le directeur général de la Poste :

- Pour connaître sa stratégie globale sur l'arrondissement et avoir un calendrier précis de ce qui est prévu.
- Rappeler notre opposition totale à la moindre fermeture de bureaux de poste, à commencer par le bureau de poste Louis Blanc.
- Demander que le bureau de poste Bonne Nouvelle soit relocalisé dans le quartier, à proximité de son lieu d'implantation actuelle.
- Demander qu'à la réouverture du bureau de poste Satragne, le bureau de poste de la gare de l'Est reste ouvert.
- Rappelle notre volonté que les bureaux de poste soient ouverts du matin au soir et qu'on arrête de réduire les horaires afin d'anticiper la fermeture des bureaux de poste.
- Demande une nouvelle fois que l'implantation d'un bureau de poste au sein de la Gare du Nord, dans le cadre du projet 2030, soit étudiée et que ce bureau de poste soit facilement accessible à tous les usagers, en priorité les usagers du quotidien.
- Rappelle l'opposition totale des élu.e.s du 10<sup>e</sup> à l'installation de relais poste dans notre arrondissement.

**Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VMA10-2023-38**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0